



EDITO

La CSF en Bref revient avec son deuxième numéro et en profite pour souhaiter une excellente année à toutes les personnes qui participent ou agissent de près ou de loin à l'action de la CSF en Ille et Vilaine !

Au programme de ce #2, nous reviendrons sur l'action motricité libre menée auprès de 5 associations CSF fin 2016 et qui est attendue en renouvellement en 2017. Nous irons également à la rencontre de l'ALSH d'Argentré du Plessis qui a vu la rénovation entière de ses locaux. Lucie AUBRY, notre chargée de mission consommation logement et cadre de vie nous informera sur les états des lieux dans les logements. Aniéla GOUESNARD, notre coordinatrice enfance-jeunesse-BAFA présentera une ressource pédagogique avec le film « Le chemin de l'école ». Egalement dans ce numéro, deux nouvelles rubriques : « Le saviez-vous ? » et « Cela s'est passé... ».

Ces prochains mois quelques dates marqueront notre réseau, vous pouvez d'ores et déjà noter les réunions de secteurs (mise à jour du guide pratique CSF), les 1^{er} mars à Billé, 2 mars à Domalain ou 6 mars à La Chapelle Chaussée. Par ailleurs, l'Assemblée Générale Départementale se déroulera le jeudi 9 avril et aura pour thématique la définition collective des priorités des familles en vue des élections présidentielles.

En bref, assez parlé ! Nous vous invitons à parcourir sans plus attendre ce deuxième numéro.

SOMMAIRE

A la Une	2
Interview	2
Questions conso	3
Zoom sur...	3
Le saviez-vous ?	4
Cela s'est passé	4
A vos agendas !	4



«La CSF en Bref» #2

Edité par : CSF d'Ille et Vilaine, 3 square Ludovic Trarieux 35200 RENNES
 Directrice de la publication : Marie-Françoise MARTIN
 Conception et rédaction : L'équipe bénévoles et salariés de la CSF UD 35
 Création et réalisation graphique : Jérôme Logeais, www.chatgraphisme.com
 Crédits Photos : Atelier Déclic

A LA UNE

Des séances de motricité libre à la CSF

Entre septembre et décembre 2016, la CSF d'Ille et Vilaine a organisé un cycle de 3 séances de découverte de la motricité libre auprès de 5 associations CSF du Pays de Vitré. Ces séances étaient destinées aux enfants de 0 à 3 ans accompagnés d'un adulte référent (parents ou assistantes maternelles). Deux séances de 9h30 à 10h15 et de 10h30 à 11h15 accueillant au total 20 enfants étaient proposées.

Avant l'arrivée des participants, l'intervenante Inge de Ruijter installe dans une salle adaptée un espace de motricité libre composé de tapis pour un sol sécurisé et de différentes structures, parcours et objets. Les enfants sont libres de se déplacer au sein de ce lieu. Le professionnel observe les mouvements de chaque enfant qu'il traduit auprès de l'adulte. Ces explications permettent à l'adulte de mieux situer le stade de développement de l'enfant. Il accompagne également l'enfant en l'encourageant à développer ses savoirs-faire. Ce dernier se voit ainsi valorisé et conforte ses acquis.

Lors de ces ateliers, un enfant n'est jamais mis dans une position qu'il ne sait pas prendre lui-même. L'enfant n'apprend pas à acquérir des postures : il les découvre par lui-même, à partir de sa maturité neurologique au gré de ses intérêts et de son désir d'expérimenter un nouveau mouvement. L'intervention de l'adulte est indirecte.

La liberté de mouvements de l'enfant permettra un développement harmonieux. Chaque posture sera prise quand le corps sera prêt. Cette liberté favorise l'autonomie, la confiance, l'aisance corporelle, la prudence, la réaction avec adresse aux incidents inattendus et chutes.

Ce projet a reçu le financement du Réseau parentalité 35. Au regard des retours très positifs des bénéficiaires, la reconduction du projet est d'ores et déjà envisagée pour 2017.



INTERVIEW

2 questions à Inge de Ruijter Intervenante Motricité libre itinérante



Pouvez-vous vous présenter ?

Je m'appelle Inge de Ruijter. Néerlandaise de nationalité, j'ai fait mes études de professeur d'EPS aux Pays Bas. «Se mouvoir» est le principe mis en avant dans ces études. J'ai 58 ans. Je vis depuis plus de 30 ans en France. Je me suis spécialisée dans la motricité des enfants de 0-3 ans. Depuis 2006 j'anime des ateliers de motricité libre dans des espaces jeux, haltes-garderies et crèches. Je me déplace avec mon véhicule qui transporte tout le matériel nécessaire.

Comment se déroule une séance type ?

Le déroulement d'un atelier se découpe en trois phases :

La prise de contact se fait autour d'une chanson pour se dire bonjour.

Vient ensuite le moment pour l'enfant de se mouvoir en toute sécurité, il peut alors ramper, grimper, s'équilibrer etc. Il est alors temps de se rassembler de nouveau autour de comptines avant que ne prennent place les jeux de balle.

Enfin, la séance se termine par une activité plus calme : les enfants peuvent alors se laisser bercer ou tirer dans un tissu au son d'une musique douce ou danser avec des foulards.

Les différents rituels de la séance permettent aux enfants de se repérer dans le temps.

A Argentré du Plessis, une rénovation de l'ALSH réussie !

Claudie SAMSON, la directrice, nous fait visiter les lieux

L'association Planet' Jeunes est très satisfaite de réintégrer le bâtiment livré en décembre 2016 après une année de travaux.



A l'extérieur la pierre se mélange à l'agrandissement

A l'étage, la salle d'activités des + 6 ans



En bas, le bureau de la directrice donnant sur un hall d'accueil



En bas toujours, la salle de sieste



Des toilettes adaptées aux couleurs dynamiques !



A l'entrée en bas, la salle des -6 ans



Retrouvez la carte des associations CSF sur :

www.csf-ud35.org

QUESTIONS CONSO...

Avec Lucie AUBRY, notre chargée de mission
Et l'Institut National de la Consommation

Posez vos questions ou sollicitez un accompagnement :
lucie.aubry@csf-ud35.org



L'état des lieux doit être réalisé lors de la remise des clés et joint au contrat de bail. Il permet de comparer l'état du logement au début et à la fin de la location et ainsi de déterminer, en cas de réparations nécessaires, celles qui incombent au propriétaire ou au locataire.

Lucie peux tu nous donner quelques conseils pour la réalisation de cet état des lieux d'entrée ou de sortie ?

Lorsque vous réalisez l'état des lieux d'entrée ou de sortie, prenez votre temps pour le remplir. Il faut être très précis, évitez les commentaires trop vagues : « bon état » « mauvais état ». Préférez des commentaires tels que « traces de meubles sur le lino » « tapisserie jaunie » qui auront plus de valeur pour comparaison avec l'état des lieux de sortie du logement. Vous avez également la possibilité de prendre des photos et de les conserver jusqu'à votre sortie du logement.

N'oubliez pas si les compteurs sont individuels de faire les relevés : eau, gaz, électricité, cela pourrait vous servir en cas de litige.

Attention de ne pas laisser la personne qui réalise l'état des lieux avec vous (propriétaire, agent immobilier) faire seule cet état des lieux. Et avant de signer pensez à relire !

Un dernier conseil : faites votre état des lieux en journée plutôt qu'en soirée, un bon éclairage est indispensable !

Si quelques chose nous échappe lors de la visite et que l'on s'en aperçoit par la suite on fait quoi ?

Le locataire peut demander au bailleur ou à son représentant de modifier l'état des lieux d'entrée :

- dans les 10 jours suivant sa date de réalisation pour tous les éléments concernant le logement en lui même,
- le premier mois de la période de chauffe - lorsque les locataires arrivent pendant l'été - pour les éléments de chauffage.

Pour demander la modification de l'état des lieux d'entrée il est nécessaire de faire un courrier recommandé avec accusé de réception.

« Faire l'état des lieux de son logement en journée »

Et si mon bailleur refuse de faire la modification ?

Si le bailleur refuse, le locataire a la possibilité de saisir la Commission Départementale de Conciliation des Litiges et Baux d'Habitation (CDC) dont dépend le logement.

La CDC a pour objectif la recherche de règlement amiable à un conflit entre un bailleur et son locataire. Ce n'est pas une juridiction mais un organisme paritaire composé à égalité de représentants des bailleurs et de représentants des locataires.

La CDC doit être saisie selon certaines règles de forme et parfois, dans le respect de certains délais.

Tout d'abord elle doit être saisie par lettre recommandée avec accusé de réception en précisant :

- les noms et adresses du locataire et du bailleur,
- l'objet du litige,
- une copie du contrat de bail,
- tous documents utiles pour étayer le dossier (état des lieux, mails, courriers, plans...).

Vous serez ensuite invité à rencontrer la commission en présence du bailleur afin de décider d'un accord amiable. Celui ci sera retranscrit dans un Procès Verbal signé par les parties. Si aucun accord n'est possible, vous pourrez saisir le juge compétent.

Lucie, quel rôle à la Confédération Syndicale des Familles ?

La Confédération Syndicale des Familles peut vous accompagner et assister à l'état des lieux d'entrée mais également l'état des lieux de sortie. En cas de litige avec le propriétaire, la Confédération Syndicale des Familles peut également vous informer sur vos droits et vos devoirs mais également vous accompagner dans des démarches :

- rédaction de courriers,
- sollicitation de la Commission Départementale de Conciliation des Litiges et Baux d'Habitation,
- saisine du tribunal d'instance.

Ressources pédagogiques

ZOOM SUR...

Dans le cadre de la préparation de la journée départementale des pédagogies qui se déroulera en septembre prochain, La CSF vous invite à visionner un film invitant à la réflexion : « École en vie »

Agnès, Héloïse et Nicolas sont enseignants en école publique. Ils ont choisi de pratiquer une pédagogie « active » dans leur classe. Ils accompagnent les enfants vers plus d'autonomie et de confiance en soi. Freinet, Montessori, ils s'inspirent des grands pédagogues, mais surtout se questionnent sur leur rôle d'enseignant. Ce film pose un regard sensible sur leur quotidien. L'école publique est en train de bouger, de l'intérieur. Il est temps d'ouvrir les yeux sur ce changement et de l'encourager. Pour tous les enfants.

Renseignements : aniela.gouesnard@csf-ud35.org



LE SAVIEZ-VOUS ?

Nouveau : le congé pour responsabilités associatives
La loi sur l'égalité et la citoyenneté crée également un congé pour l'exercice de responsabilités associatives. Ce congé non rémunéré de 6 jours ouvrables maximum par an peut être demandé par tout salarié afin de lui permettre d'exercer des fonctions de direction ou d'encadrement et de siéger à titre bénévole, dans l'organe d'administration ou de direction d'une association.

CELA S'EST PASSÉ EN JANVIER 2017



Formation au Brevet d'Aptitudes aux Fonctions de Directeurs

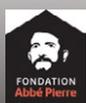


Commission pédagogique départementale : préparation de la journée départementale des pédagogies



Commission projet d'été

Rencontre des Espaces de Vie Sociale de la CSF



À VOS AGENDA !

Février

Mardi 07 février

Eveil corporel et verbal – Bébé signe
Atelier
Espace Jeux - 9h45
4 rue du complexe sportif DOMALAIN

Mardi 07 février

Distribution des Kits Leds
Restos du coeur - de 9h à 12h
MONTFORT SUR MEU

Mercredi 08 février

Rencontre mutualisation de biens
« Et si on partageait ? »
Maison du Parc - 18h30
BEAUREGARD

Jeudi 09 février

Je parle, tu parles, nous nous parlons :
valoriser et stimuler le langage du jeune enfant
Soirée Débat
Maison de l'Enfance - 20h00
Place Anita Conti ROMILLE

Jeudi 09 février

Permanence trimestrielle litiges conso-logement
Espace Social et Culturel AFEL CSF - 15h à 18h
CHAUSSÉE

Mardi 10 février

Distribution des Kits Leds
Restos du coeur - de 9h à 12h
MONTFORT SUR MEU

Mardi 10 février

« L'obsolescence programmée »
Soirée Débat
Maison de l'enfance - 20h30
MÉDRÉAC

Lundi 20 février

intervention réduction énergie
Maison du Ronceray - de 9h30 à 12h
RENNES QUARTIER POTERIE

Lundi 27 février

Le Langage chez le jeune enfant
Soirée Débat
Salle polyvalente - 20h00
ST JEAN SUR VILAINE

Mardi 28 février

Eveil corporel et verbal – Bébé signe
Atelier
Maison de l'Enfance - 10h00
Place Anita Conti ROMILLE

Mars

Jeudi 02 mars

Je parle, tu parles, nous nous parlons :
valoriser et stimuler le langage du jeune enfant
Soirée Débat
Espace Jeux - 20h00
4 rue du complexe sportif DOMALAIN

Jeudi 09 mars

Eveil corporel et verbal – Bébé signe
Atelier
Espace Jeux - 9h45
4 rue du complexe sportif DOMALAIN

Mardi 14 mars

Eveil corporel et verbal – Bébé signe
Atelier
Salle Polyvalente - 9h45
ST JEAN SUR VILAINE

Mardi 28 mars

Eveil corporel et verbal – Bébé signe
Atelier
Salle Polyvalente - 9h45
ST JEAN SUR VILAINE

Mercredi 29 mars

Le Langage chez le jeune enfant
Soirée Débat
Centre Enfance - 20h00
Rue de la libération MÉDRÉAC

Jeudi 30 mars

Je parle, tu parles, nous nous parlons :
valoriser et stimuler le langage du jeune enfant
Soirée Débat
Salle polyvalente - 20h00
ST JEAN SUR VILAINE

Avril

Sam 01 Dim 02 avril

Salon de l'habitat
MONTAUBAN DE BRETAGNE

Mardi 04 avril

Eveil corporel et verbal – Bébé signe
Atelier
Centre Enfance - 9h45
Rue de la libération MÉDRÉAC

Jeudi 09 avril

Assemblée Générale départementale
Thématique : la politique familiale
19h00

Mardi 25 avril

Eveil corporel et verbal – Bébé signe
Atelier
Centre Enfance - 9h45
Rue de la libération MÉDRÉAC

Jeudi 27 avril

Eveil corporel et verbal – Bébé signe
Atelier
Centre Enfance - 9h45
Rue de la libération MÉDRÉAC